

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-3014

présenté par

Mme Piron, Mme Mauborgne, Mme Tanguy et M. Colas-Roy

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	20 000 000
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	20 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel a pour vocation d'appeler l'attention du gouvernement sur l'opportunité de soutenir le développement de l'aviation électrique en France.

Il propose de flécher 20 millions d'euros, issus de l'action n°41 « Ferroviaire » du programme n°203 « Infrastructures et services de transport », vers l'action n°2 « Accompagnement à la transition énergétique » du programme n°174 « Énergie, climat et après-mines ».

L'opération proposée aurait pour finalité de mettre en place, pour les aéroclubs et les écoles de pilotage, un soutien financier afin qu'ils remplacent leurs aéronefs à moteur thermique par des aéronefs à moteur électrique, ou bien qu'ils équipent les aérodromes en bornes de recharge.

Cela encouragerait les entreprises françaises à produire des aéronefs à moteur électrique et permettrait de développer le marché de l'aviation électrique sur notre territoire.

Le développement de l'aéronef à moteur électrique permettrait enfin de répondre à la problématique des nuisances sonores qui ont considérablement dégradé les relations entre les aéroclubs et les riverains ces dernières années.

En effet, même si nous pouvons saluer les récents progrès technologiques ayant permis aux aéronefs d'être moins bruyants ou encore le développement de l'information des riverains sur les nuisances sonores, il convient d'aller plus loin.

Cette solution aurait donc pour double effet d'apaiser d'une part les relations entre les aéroclubs et les riverains, avec la diminution significative du bruit lors des phases de décollage et d'atterrissage, et de réduire d'autre part l'empreinte carbone du parc aéronautique dans les aéroclubs français, l'aéronef électrique étant bien plus propre en consommation énergétique et bien plus silencieux que l'aéronef à moteur thermique.